SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND DU 29 JUIN 2020 PROCES-VERBAL NO 31

Page 235

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises à la salle polyvalente.

Monsieur Charles Wernuss ouvre la séance à 20 h 02 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il salue également le public et le remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos débats. Il excuse l'absence du conseiller municipal M. Gabriel David dont la maman a été enterrée ce jour. Il lui adresse, ainsi qu'à sa famille, le témoignage de notre profonde sympathie. Il adresse un salut particulier à Madame Anne-Lise Longchamp et la remercie de s'intéresser à nos délibérations. Il remercie le personnel communal pour la mise en place des locaux dans la configuration particulière que nous connaissons ce soir.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants: 40

Excusés:

Mesdames Bottarini Ariane, Fresneau-Vernez Christelle, Mercier Cornelia, Miranda

Graziella.

Messieurs Gurtner Stéphane, Liechti Nicolas, Mermoz Cyril

Absents:

Messieurs Jehouda Marc, Porchet Christophe

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Nous passons au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 mai 2020

La discussion est ouverte.

Mme Nicole Bachmann

Page 228, point e. ... Monsieur Anthony Marzolini

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote. Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

<u>Election de la commission de gestion</u>: ce point ne figure pas à l'ordre du jour de ce soir comme le voudrait la coutume. En raison des causes connues de tous, la commission n'a pu siéger que dernièrement. Elle est donc, selon le décret d'urgence prononcé par le Conseil d'Etat, encore en fonction pour les trois prochains mois. La prochaine élection se fera à la rentrée.

<u>Secrétariat du conseil communal</u>: jusqu'à ce jour nous n'avions reçu aucune postulation. Un dossier nous est arrivé cet après-midi. Nous allons l'analyser et donner suite. Nous avions d'ores et déjà pris la décision de publier une annonce dans le prochain Tapa-Sabllia et éventuellement dans La Région Nord-Vaudois.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Aucune communication sous ce point.

d. Résolution de soutien pour une reprise totale de la facture sociale par le canton

La résolution qui nous avait été remise par le conseil communal de Crans-près-Céligny a été transmise aux porte-paroles des groupes.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Moser

La péréquation que l'on connaît arrive à ses limites et il est largement temps d'en étudier une nouvelle. Des négociations sont ouvertes depuis quelques temps. Il faut savoir que la commune de Crans, dont émane cette résolution, est une des 69 communes qui serait avantagée par la reprise de la facture sociale par le canton. Je vous propose de visionner la vidéo explicative, disponible en ligne sur le site de l'UCV. Projection de la vidéo.

Dans le cadre des négociations entre le canton et l'UCV, la position de cette dernière est claire. La question du financement de la facture sociale est indissociable de celle du rééquilibrage financier entre canton et commune. La solution doit intégrer ces deux éléments afin d'assurer une réforme cohérente avec le nouveau système péréquatif. Si les communes doivent continuer à assumer une part de la facture sociale pour participer à la cohésion sociale nécessaire à ce canton, cette part doit être mieux proportionnée aux budgets communaux et à la croissance maîtrisée. Si les communes continuent à participer à cette charge cantonale, le canton doit procéder à un rééquilibrage financier en faveur des communes. Ce sont les conditions indispensables pour que la réforme soit bâtie sur des bases saines. Trois enjeux sont au cœur de cette réforme. - La redéfinition de la répartition de la facture sociale entre le canton et les communes, incluant la prise en charge des augmentations futures. - Le rééquilibrage financier entre canton et communes à la faveur de ces dernières, afin qu'elles puissent retrouver une santé financière viable face aux enjeux des investissements et du financement des politiques publiques dont elles ont la charge. - Le canton étant désormais dans une situation financière totalement différente, la mise en place d'un nouveau système péréquatif supprimant totalement l'actuel et instaurant une péréquation des ressources et une péréquation des besoins, y compris la prise en charge particulière des villes centres. Il ne s'agit donc pas simplement de savoir si l'on veut faire une bascule totale, c'est beaucoup plus complexe que ça. L'intégration de la nouvelle péréquation est particulièrement importante. Je trouve dommage de la part de la commune de Crans, et de toutes celles qui la suivent, d'aller au devant de tous les législatifs en soutenant une politique qui leur est favorable à elles, mais pas forcément à nous. Je continue à faire confiance à l'ÛCV, je pense que mes collègues également. Il faut que l'UCV puisse aller au bout de sa démarche. Je suis confiant qu'une solution satisfaisante pour une grande majorité des intéressés sera trouvée.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du soutien du projet de résolution proposé par la commune de Crans-près-Céligny.

A l'unanimité, notre conseil communal rejette ledit projet de résolution.

e. Communications de la Municipalité

M. Guy-Daniel Beney

Quelques compléments d'information sur les mesures de police mises en place début juin. Le 6 juin est entré en vigueur le sens unique à l'Avenue des Pins, il sera en place jusqu'au 30 septembre 2020. Le stationnement payant était prévu pour le 13 juin. En raison de la météo, cette mesure n'a débuté que le 20 juin. Deux agents étaient présents au parking de la forêt et un à l'entrée de la zone Goncerut. Cette année ce sont des agents Sécuritas. Nous avons la possibilité de moduler, voir d'annuler le dispositif en cas de météo très défavorable. Si le dispositif devait être annulé, une information serait apposée sur l'entier de la signalisation, tant dans la zone des Pins que dans la zone Goncerut. Le payement peut s'effectuer cash auprès des agents à l'entrée des zones, il a été décidé qu'un tarif préférentiel sera appliqué dès 16h. 10 à 15 places gratuites ont été réservées dans

le parking de la forêt pour les clients du Colvert, la durée est limitée à 90 minutes. Plusieurs partenaires vendent des tickets de parking, le cercle de la voile les Vikings, le restaurant le Colvert, le camping, le restaurant La Menthue et le food truck Marie de la Plage sur la plage Goncerut. Les applications numériques ont été mises en vigueur, Parkingpay, Twint et EasyPark. Les contrôles de stationnement sont faits par notre ASP avec l'appui de garde-parcs. Chaque jour est couvert par un contrôle des mesures de stationnement.

Mme Emmanuelle Bigot

Les activités sportives reprennent gentiment, les salles sont à nouveau un peu occupées. Pour d'autres sociétés, par exemple la musique, c'est un peu plus délicat. J'ai le plaisir de vous informer que nous avons, après les trois mois d'essai, confirmé l'engagement de M. Dias, responsable des bâtiments. Il nous fait le plaisir d'être présent ce soir. Présentation de M. Dias.

M. Philippe Moser

Comptes 2019: le bouclement des comptes se termine sur une note positive, soit un résultat positif de CHF 21'478.76. Le budget 2019 faisait état d'un déficit CHF 605'386.--. Nous avons, en outre, fait des attributions extraordinaires pour un montant de CHF 699'720.10 comprenant la création d'un fonds COVID-19 de CHF 200'000.--. Nous n'avons pas fait de grosses erreurs au moment du budget. Nous avons eu de bonnes surprises au niveau des rentrées fiscales et des charges moins élevées au niveau de la petite enfance et des écoles.

<u>Forum Economique du Nord-Vaudois</u>: le 7 octobre prochain, notre commune aura le plaisir d'accueillir la deuxième édition du Forum Economique du Nord vaudois. Il réunira environ 200 personnes dans cette salle.

<u>1^{er} août</u>: la municipalité a pris la décision d'annuler la célébration du 1^{er} août. Beaucoup de nos voisins avaient fait de même avant nous, nous laissant penser que nous risquions d'être submergés par bien des visiteurs. Ceci pourrait nous mettre en difficulté pour respecter les mesures liées au COVID.

Ordre du jour

1. Préavis 2020/02 Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois.

Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc:

Rapporteur Monsieur Jean-Claude Ackermann

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée nous passons au vote du préavis 2020/02 dont les conclusions sont :

D'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord vaudois

OUI - 31 NON - 0

ABST - 9

Le préavis 2020/02 est accepté à la majorité.

2. Préavis 2020/04 Casino de La Mauguettaz – création d'un DDP et mise à jour du Registre foncier par le transfert de propriété du bâtiment ECA 449 en faveur de la Société de Jeunesse de La Mauguettaz. Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc:

Rapporteur Monsieur Jean-Claude Ackermann

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée nous passons au vote du préavis 2020/04 dont les conclusions sont :

- D'autoriser la municipalité à constituer en faveur de la Société de Jeunesse de La Mauguettaz, un droit distinct permanent (DDP) d'une surface de 362 m2 et pour une durée de 50 ans sur la parcelle RF 2237, propriété de la Commune d'Yvonand, dont le bâtiment ECA 449 (Casino de La Mauguettaz) est érigé.
- 2. D'autoriser la municipalité à facturer une location annuelle de Fr. 200.00 (deux cents) sur la durée du DDP.
- 3. D'effectuer une mise à jour du Registre foncier par le transfert de propriété du bâtiment ECA 449 Casino de la Mauguettaz dans son état actuel, en faveur de la Société de Jeunesse de la Mauguettaz, en incluant les conditions mentionnées.

Le préavis 2020/04 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis 2020/05 Participation communale au financement d'un module de toilette autonome et de deux abris vélos dans le cadre des travaux CFF sur la gare d'Yvonand.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc:

Rapporteur Monsieur Jean-Claude Ackermann

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances:

Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Beutler

Dépôt d'un amendement : la municipalité nous demande de financer deux objets soit, un garage à vélo de 96 places et un module WC aux normes handicapés. Je suis tout-à-fait convaincu de l'utilité du garage à vélos. Je suis tout-de-même un peu surpris que les citoyens doivent contribuer au financement d'infrastructures d'une entreprise de transports. Mais je peux également comprendre que ce parking à vélos servira à d'autres utilisateurs que ceux du rail, par exemple ceux du bus, ceux de la salle polyvalente. Pour ce qui est du module WC, je ne suis pas du même avis. Bien sûr, l'utilisateur ayant un besoin pressant y verra toute son utilité. Je crois savoir que les WC existants ont été fermés en raison du COVID-19 et je me demande bien pourquoi. En installant un nouveau module, serait-il ouvert ou, pour une multitude de raisons invoquées par les CFF, ce module resterait-il fermé ? Il serait intéressant de savoir si le bâtiment des WC existants avait été financé par notre commune, à une époque où le tarif du train n'était pas aussi exorbitant qu'à ce jour. Je suggère donc à la municipalité de proposer aux CFF l'installation du module WC projeté mais entièrement à leurs frais. Je ne peux pas cautionner la dépense d'un montant de CHF 70'000.-- à titre de participation à un projet d'une entreprise de transport pour un seul WC dont le coût est de plus de CHF 200'000.--. Aucune garantie ne nous est donnée que dans quelques années il ne faudra pas modifier l'installation pour la mettre aux normes. La question d'un seul WC m'interpelle car il doit être utilisé par les femmes, les hommes ainsi que les handicapés. C'est pour toutes ces raisons que je propose de réserver ce montant à la rénovation des WC publics de notre bâtiment communal à la Grand-Rue. Ceci aura l'avantage de faire bénéficier un plus grand nombre d'utilisateurs, habitants, gens de passage ou du voyage, touristes lors de manifestations sur le Pré-de-l'Hôtel-de-Ville, mais aussi ceux qui vont ou reviennent de la gare distante de

quelques pas. En conclusion, je vous demande de soutenir l'amendement suivant : De refuser le financement d'un module WC tel que présenté.

Le président précise que l'amendement doit être présenté par écrit ou dicté à la secrétaire. M. Beutler a remis sa proposition d'amendement par écrit.

M. Bernard Krieger

J'ai entendu qu'un report des travaux prévus a été annoncé. Qu'en est-il ?

M. Romano Dalla Piazza

Les travaux pour la mise en conformité du quai de la gare sont reportés à l'année prochaine. Cela ne remet pas en cause le préavis. Le montant sera simplement utilisé l'année prochaine. Ce report nous permet d'avancer sereinement dans l'enquête préalable auprès des CFF pour le projet de développement de la gare dans son ensemble. Nous allons déposer prochainement une procédure 18-M qui passera dans tous les services des CFF pour savoir comment les aménagements prévus par la municipalité vont pouvoir s'intégrer dans le cadre des travaux CFF.

Vous avez peut-être constaté que du matériel a été déposé dans le périmètre de la gare. Il est en rapport avec des travaux sur la voie de chargement pour le centre agricole. Des contacts ont été pris auprès des betteraviers d'Yvonand et région pour ce qui est de l'organisation pour la saison à venir.

M. Soprano Marinelli

Je rejoins l'intervention de M. Beutler. Je comprends l'avantage de mettre des WC à la gare. Par contre, je suis préoccupé par le fait que l'endroit soit peu fréquenté durant certaines heures, le soir en particulier. J'ai constaté que, durant la journée, il y a un début de trafic de produits illicites. Je pense que des WC sans surveillance à cet endroit permettraient au trafic d'augmenter. Si aucune surveillance n'est mise en place, par vidéo ou par la présence de l'ASP, nous pouvons craindre que cela continue. Nous allons dépenser un certain montant pour ces WC alors que nos toilettes publiques sont dans un état très peu digne de notre village. Qu'allons nous faire de ces dernières ?

M. Romano Dalla Piazza

Je comprends la préoccupation quant à l'état des toilettes publiques. Mais nous parlons de deux types d'utilisateurs différents. La municipalité souhaite avoir une gare révisée qui offre aux voyageurs, pendulaires ou touristes, un WC en relation avec le transport par train. Cela ne remet pas en cause le fait que des travaux puissent être engagés dans les toilettes publiques qui, à mon avis, répondent à un autre besoin de la population, surtout en rapport avec l'utilisation de la place publique du Pré-de-l'Hôtel-de-Ville.

M. Viktor Zeiter

La municipalité a-t-elle étudié la pose d'une borne pour recharger les vélos électriques. Si oui, pourquoi n'est-ce pas mentionné dans le préavis ? Si non, peut-on imaginer de le faire ?

M. Romano Dalla Piazza

Non, nous n'avons pas envisagé la création d'une borne. La mise à disposition des vélos Mobility est envisageable dans le cadre des CFF. Notre objectif est de rénover les abris vélos qui ne suffisent pas en nombre de places disponibles. Nous nous sommes renseignés auprès des CFF afin de savoir si les abris vélos étaient compatibles avec la pose de panneaux photovoltaïques, c'est le cas. En ce qui concerne la distribution et la mise à disposition d'électricité produite sur place, c'est plus compliqué. Dans le cadre des CFF, il y a un prototype en fonction à la gare de Lucerne qui permet la recharge de vélos privés en mettant les batteries en charge dans des casiers sécurisés. Un développement est donc envisageable, surtout en fonction de l'expérience en cours.

Mme Emmanuelle Bigot

Je souhaite répondre à M. Beutler sur certains points. En ce qui concerne la mixité; en effet, de nos jours les toilettes sont de plus en plus souvent mixtes. Cela permet une économie de place, de moyens et d'utilisation. Je pense qu'il faut bien dissocier les travaux de la gare des toilettes publiques situées dans le bâtiment du kiosque. Ces dernières peuvent et seront améliorées et il est fort probable que nous arrivions à une toilette mixte car nous avons besoin de gagner de la place pour que le premier étage du bâtiment soit accessible tout public par l'ajout d'un ascenseur, d'un monte-charge ou par la modification de l'escalier. Ce projet est en cours, ces toilettes seront rénovées dans le cadre d'une réfection globale de ce bâtiment. Cela implique également une réflexion sur l'affectation et l'utilisation du bâtiment.

M. Philippe Beutler

Je ne souhaite pas mélanger les projets, je propose que le montant que nous n'utiliserions pas pour le module WC de la gare soit réservé à la réfection des WC vraiment publics.

M. Bernard Krieger

M. Marinelli a soulevé un problème de sécurité. Je souhaite connaître l'avis des conseillers sur une éventuelle surveillance vidéo.

M. Romano Dalla Piazza

Je comprends votre préoccupation au sujet de la sécurité. Je ne pense pas qu'en mettant un WC à disposition des voyageurs nous allons aggraver la situation. Le module de WC proposé est utilisé dans toutes les gares en Suisse, il est résistant aux déprédations, son utilisation est payante. Les CFF vont entretenir cette installation. Les aspects d'utilisation, d'entretien et de pérennité de cette infrastructure sont réglés dans le cadre d'une convention de gare. Le conseil communal et la municipalité devront se prononcer sur la convention de gare ainsi que sur les éventuelles améliorations à apporter du point de vue de la sécurité.

M. Baptiste Antoniazza

La question de la sécurité de la gare est très importante, j'invite les groupes politiques qui souhaiteraient proposer un projet à en débattre en commission et au sein de l'assemblée et pas dans le cadre d'un amendement de ce préavis.

M. Philippe Moser

Toute installation de vidéosurveillance dans notre commune doit faire l'objet d'un préavis devant votre conseil. Elle ne peut pas faire l'objet d'un amendement du préavis 2020/05. Une telle installation pourrait faire l'objet d'une motion demandant à la municipalité de travailler sur un projet de vidéosurveillance à vous présenter.

Le président demande à M. Beutler de préciser le montant à retrancher du préavis dans le cadre de l'amendement qu'il propose.

M. Philippe Beutler

Je précise que je ne demande pas que le WC ne soit pas installé. Je demande à la municipalité de négocier avec les CFF afin qu'ils le financent entièrement. Le montant qui ne serait pas dépensé se monte à CHF 70'000.--.

M. Romano Dalla Piazza

La négociation avec les CFF a déjà eu lieu. Si notre conseil souhaite intégrer un WC dans le cadre de la rénovation de la gare, c'est aux conditions mentionnées dans le préavis. Le conseil a le choix d'accepter ces conditions ou de rejeter le préavis.

M. Laurent Zbinden

Pouvez-vous me prouver que, comme vous l'avez dit, la motion a été déposée par écrit ?

Le président ainsi que certains membres de l'assemblée précisent à Monsieur Zbinden que la discussion porte sur un amendement et non sur une motion. Le président indique à M. Zbinden

que l'amendement a bien été reçu par écrit. Il précise également que, selon l'article 73 du Règlement du Conseil Communal, les amendements doivent être présentés par écrit ou dictés au secrétaire avant d'être mis en discussion. De ce fait, un amendement déposé oralement lors de la séance devrait également être pris en considération. Le président mentionne que si M. Beutler avait bien fait parvenir sa proposition d'amendement par écrit ce jour, le montant concerné n'était pas précisé.

M. Baptiste Antoniazza

Si nous venions à accepter cet amendement, l'ensemble du projet tomberait-il?

M. Romano Dalla Piazza

Si l'amendement est accepté, il n'y aura pas de module WC. La demande de crédit servira uniquement à l'intégration des abris vélos.

Le prix articulé par les CFF nous a aussi surpris. Ces toilettes seront payantes. Je me demande quelle serait la réaction d'un touriste arrivant en train dans notre commune de 3'500 habitants et ne trouvant pas de WC à la gare.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement Beutler formulé de la manière suivante : De refuser le financement d'un module WC tel que présenté.

OUI - 1 NON - 39 ABST - 0

L'amendement est rejeté à la majorité.

Nous passons maintenant au vote du préavis 2020/05 tel que présenté et dont les conclusions sont :

- 1. D'autoriser la municipalité de participer au financement de l'intégration d'un module WC et de deux abris vélos de 96 places par un montant forfaitaire fixé à Fr. 96'930.- TTC.
- 2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.
- 3. D'amortir le montant de Fr. 96'930.- sur 3 ans, compte 9165.02 (participation travaux CFF à amortir).
- 4. D'imputer le compte d'exploitation 440.3315 (amortissement obligatoire) de Fr. 32'310.-par année pendant 3 ans.

OUI - 36 NON - 3 ABST - 1

Le préavis 2020/05 est accepté à la majorité.

4. Préavis 2020/06 Bon de consommation Tapasabllia. Dépôt du préavis.

La parole est donnée à l'assemblée

M. Alexandre Lecourtier

La municipalité a souhaité faire un geste de bienveillance envers la population en appelant cette dernière à la consommation et ainsi soutenir les acteurs économiques locaux. Nous souhaitons remettre à chaque habitant un bon d'une valeur de CHF 40.00 à faire valoir dans les commerces locaux soit, tous les acteurs économiques présents sur le territoire de la commune. Les commerçants vont collecter ces bons et les remettront à la commune. Qui recevra ces bons ? Les habitants qui étaient présents le 01.03.2020 et qui le seront encore le 31.08.2020. Dès que nous aurons l'aval du conseil communal, nous mettrons ces bons en production. La date limite d'utilisation de ces derniers est fixée à fin août 2021. Les commerçants devront les remettre à la commune jusqu'en novembre 2021. Le budget pour 3500 habitants s'élève à CHF 145'000.00 frais d'impression inclus.

Mme Anne-Sophie Betschart

Je remercie la municipalité pour son initiative.

M. Viktor Zeiter

Je propose au conseil de voter ce préavis immédiatement, ce soir.

Le président précise que, si tel est le souhait du conseil communal, son règlement permet le passage à la discussion et au vote sans que les commissions siègent sur ce préavis.

M. Soprano Marinelli

Je ne suis pas contre cette aide, je souhaite partager quelques réflexions. Qui veut-on aider? Les habitants de notre commune, les acteurs économiques de toutes les tailles, de toutes les activités? Certains d'entre eux ont été moins touchés par la pandémie, je pense en particulier au secteur alimentaire. Je crains que, pour des questions de nécessité immédiate ou pratiques, ces bons soient utilisés en premier lieu dans de grandes enseignes du village. L'argent n'ira pas directement auprès des commerçants de plus petite taille. Je demande qu'une statistique soit établie afin que nous sachions, à la fin de l'opération, qui a bénéficié de ces bons de consommation. J'en reviens au contenu. Le préavis mentionne « tous les acteurs économiques ». Je propose que l'on précise que la liste d'activités mentionnée sur le préavis n'est pas exhaustive. Par cette action, il s'agit d'aider les citoyens de notre village. Dans ce but, je propose que ces bons puissent être acceptés par les sociétés locales afin de promouvoir les activités culturelles et sportives. J'espère que l'impression des bons se fera également auprès d'une entreprise locale, pour autant que ce service soit disponible dans notre commune.

M. Bernard Krieger

Je félicite la municipalité pour ce beau geste. Je souhaite que la liste des acteurs économiques qui pourront accepter ces bons puisse être inclue dans le prochain Tapa-Sabllia. Je suis membre de la commission ad hoc, j'aurais fait cette proposition si la commission avait siégé.

M. Anthony Marzolini

Je ne suis pas tout-à-fait d'accord pour dire que les bons n'auront pas le même effet dans 6 mois. N'oublions pas que des faillites avec licenciements auront aussi lieu dans 6 mois et peut-être même en plus grand nombre qu'à ce jour. Certains conseillers ont relevé des points importants qui méritent réflexion. Je trouve que c'est une bonne initiative.

M. Zoé Gander

J'approuve, mais tout le monde ne lit pas le Tapa-Sabllia. Je souhaite que les bons soient accompagnés d'une liste des acteurs qui peuvent les accepter.

M. Soprano Marinelli

Combien de personnes devront être inscrites sur le bon? Faut-il prévoir une feuille A3?

M. Guy-Daniel Beney

Il est délicat de lister tous les acteurs économiques car nous risquons d'en oublier. Nous ne pouvons pas nous baser sur le registre communal car ce dernier répertorie uniquement les entreprises qui ont leur siège à Yvonand. Le but de la municipalité est d'aider les acteurs économiques qu'ils aient ou non leur siège dans notre commune. Si nous devions nous limiter aux entreprises qui ont leur siège à Yvonand, cela éliminerait beaucoup de commerces. Ce n'est pas le but.

M. Alexandre Lecourtier

Le préavis ne comprend pas le règlement d'application. La liste indiquée sur le préavis n'est pas exhaustive. Nous sommes conscients que nous allons également permettre aux commerces qui ont bien fonctionné durant la pandémie d'accepter les bons. Ils ont répondu présent alors que la population avait besoin d'eux. Je souhaite que ces bons puissent également servir à la population pour des petits extras dans des commerces où nous n'avons pas forcément nos

habitudes mais qui participent à la vie locale. En ce qui concerne la discussion au sujet des sociétés locales, je suis ouvert. Il faudra que l'on en reparle dans le règlement d'application.

Vu que des propositions sont faites au sujet de ce préavis mais qu'il a été demandé que ce dernier soit voté ce soir, le président propose de soumettre au vote la demande de M. Viktor Zeiter de procéder au vote du préavis immédiatement, sans renvoi aux commissions.

Cette proposition est acceptée à la majorité.

Nous passons maintenant à l'étude des diverses propositions sous forme d'amendements.

Amendement 1. Tous les acteurs économiques enregistrés auprès de la commune, dont vous trouverez, ci-dessous, la liste non-exhaustive.

OUI - 37 NON - 1 ABST - 2

L'amendement 1 est accepté à la majorité.

Amendement 2. Ces bons sont également valables auprès des sociétés locales en déduction des cotisations de leurs membres.

M. Laurent Zhinden

La démarche de la municipalité a pour but d'aider la population mais également les acteurs économiques. Je ne nie pas le côté économique des sociétés locales mais je considère que d'autres acteurs économiques sont plus dans le besoin et pourraient mieux bénéficier de ce soutien. Je trouve que cette proposition dévie de la volonté de la municipalité.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement 2 tel que présenté plus haut.

OUI - 23 NON - 10 ABST - 7

L'amendement 2 est accepté à la majorité.

Amendement 3. Une liste des acteurs économiques et des sociétés locales acceptant les bons sera publiée.

M. Baptiste Antoniazza

Nous avons déjà voté l'amendement 1 et précisé que la liste n'était pas exhaustive. Je ne trouve pas nécessaire de voter ce nouvel amendement.

Le président précise que l'amendement 1 portait sur la liste des types d'activités citées dans le préavis et pas sur une liste nominative des acteurs économiques et sociétés locales pouvant accepter les bons. Il s'agit de savoir maintenant quels sont les ayants-droit.

Mme Claudine Hug

Je considère que, comme indiqué par M. Beney, il sera impossible de faire une liste exhaustive. Le projet est bon, il faut l'accepter tel que proposé par la municipalité.

Le président demande à Mme Hug si elle entend qu'aucune liste des ayants-droits ne serait publiée.

M. Philippe Sauser

Je trouve important qu'une liste soit publiée, cela permettrait aux habitants de découvrir des commerces dont ils ne connaissent pas l'existence.

M. Bernard Krieger

Je propose que l'on précise que ces bons peuvent être acceptés par les sociétés locales et les acteurs économiques et que l'on détaille ceux inscrits au registre sur notre commune.

Nous passons au vote de l'amendement 3 comme mentionné ci-dessus.

OUI - 21 NON - 12 ABST - 7

M. Alexandre Lecourtier

Le projet était initialement prévu pour la fin du mois d'août. Dans le paragraphe « Pour qui ? » nous avons spécifié les dates du 01.03.2020 au 31.08.2020. Je vous propose de modifier ces dates de la manière suivante : du 01.03.2020 au 30.06.2020, ceci pour les acteurs économiques et les habitants de la commune.

Ce point découlant du vote immédiat du préavis ne fait pas l'objet d'un amendement. Il est toutefois soumis au vote. Il est accepté à la majorité.

Après diverses interventions, M. Philippe Moser, syndic, propose de laisser à la municipalité le choix du mode de publication de la liste évoquée à l'amendement 3, nous passons au vote sur ce point. Le conseil communal accepte ce mode de faire à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du préavis 2020/06 amendé selon les amendements 1 à 3 mentionnés plus haut et dont les conclusions sont :

- D'accepter la réalisation et la distribution des Bons de consommation pour un montant de CHF 145'000.00.
- 2. De financer ce montant par les liquidités courantes.
- 3. D'amortir ce montant par le biais du fond « Réserve non-affectée »

Le préavis 2020/06 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

5. Election du Président pour l'année 2020-2021

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Hubert Vermot.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, M. Vermot est élu tacitement.

6. Election du Vice-président pour l'année 2020-2021

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente Mme Pascale Dalla Piazza.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Dalla Piazza est élue tacitement.

7. Election de deux scrutateurs pour l'année 2020-2021

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente M. Florian Breguet.

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente Mme Christiane Brügger.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, M. Breguet et Mme Brügger sont élus tacitement.

8. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2020-2021

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Rainier Lantz.

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente M. Jean-Claude Ackermann.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, M. Lantz et M. Ackermann sont élus tacitement.

9. Rapport du Président

2019 – 2020 : Une année particulière.

Tu verras, une année de présidence du Conseil Communal, est une année particulière. C'est un de mes éminents prédécesseurs qui m'a dit cela à quelques jours de mon accession au perchoir.

Monsieur le Syndic, Madame Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, mon interlocuteur d'alors, dont je tairais le nom dans le respect du devoir de confidentialité incombant à ma fonction encore pour quelques heures ne pensait pas si bien dire. En effet elle fût pour le moins particulière cette année, plus précisément ce début d'année 2020, pour les raisons que vous connaissez.

Si une année dans l'exercice de la fonction de premier citoyen, passe normalement déjà très vite, celle-ci particulièrement, d'autant plus. Amputée de près de 3 mois d'activités et de 2 séances du Conseil (au final 1, après celle de rattrapage) ainsi que du traditionnel repas dont je me réjouissais tant, que nous aurions dû partager ensemble vendredi dernier. Croyez bien que j'en suis à titre personnel désolé, mais le choix de la raison, qui fût celui que nous avons pris ensemble au sein du bureau du conseil communal, s'avérait être également celui de la sagesse en la matière. J'espère que vous l'aurez tous compris et admis ainsi et que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

Cela dit, sachez malgré tout que j'ai eu un immense plaisir à diriger les débats de 7 séances de délibérations de notre législatif, dont celle particulièrement sportive de ce soir, qui se sont toujours déroulées dans un esprit constructif et cordial, ainsi qu'à présider le bureau électoral lors des 5 dimanches d'élections et de votations.

Tout autant que j'ai eu du plaisir et me suis fait un point d'honneur de répondre et participer à la dizaine de manifestations, d'événements auxquels j'ai été sollicité, ceci avant le confinement. Ils m'ont tous donné l'occasion d'apprécier à sa juste valeur la dynamique et la diversité des activités de nos sociétés locales.

Permettez-moi, de vous faire part de mes états d'âmes et remarques sur deux points cependant.

Les relations entre sociétés et institutions locales, et les autorités communales :

En effet sur 30 sociétés et associations inscrites à l'USL, seules 4 invitations sont parvenues au bureau pour participer à l'une ou l'autre de leurs manifestations cette année. Se rapprocher des autorités locales, des pouvoirs publics, en les associant plus régulièrement à leurs activités, au lieu de seulement se contenter de formuler reproches et revendications concernant l'appui qui leur est ou non accordé par ces derniers, permettrait sans doutes des échanges plus réguliers, fructueux et en cela une meilleure compréhension des besoins des uns et des réalités de chacun.

Les relations entre la Municipalité, le bureau du Conseil Communal et le Conseil Communal :

Et là également à mon sens, quand bien même elles sont tout à fait cordiales, elles pourraient être renforcées. J'appelle à cet effet de mes vœux, que notre exécutif prenne peu à peu l'habitude de plus s'appuyer sur le bureau du conseil communal, pour plus étroitement travailler ensemble et relayer les messages qu'il veut faire passer à ce dernier. Il pourrait en être de même pour les informations que le législatif pourrait être amené à relayer auprès de la population. Ceci afin que le conseil communal, n'ait pas l'impression de n'être qu'une simple chambre d'enregistrement mais un acteur dynamique de la vie locale et de nos institutions ce qui permettrait aussi de rendre plus lisible auprès de nos concitoyens le fonctionnement de ses autorités.

Enfin je terminerai par quelques remerciements :

Merci, Mesdames et Messieurs, les conseillères et conseillers pour l'honneur que vous m'avez fait et de m'avoir supporté ces 12 mois.

Merci au Syndic, à la Municipalité pour le travail accompli en cette période, encore une fois, pour le moins inédite et particulière, ainsi qu'à la secrétaire municipale et au personnel du greffe avec lesquels j'ai entretenu des relations plus que cordiales et qui ont toujours répondu à mes sollicitations et aux attentes du bureau.

Merci également aux membres du bureau du conseil pour leur active collaboration et en particulier à notre secrétaire Nicole Bachmann. Nicole, ce fût un plaisir pour moi que de passer cette année à tes côtés ou toi du mien. Pour tout président c'est un réel bonheur que de pouvoir s'appuyer sur tes compétences, tes connaissances du terrain et ta discrétion. Accepte ces quelques petites douceurs en guise de ma reconnaissance.

Félicitations enfin à mon successeur, à qui je souhaite moins de tourments mais autant de plaisir que j'en ai eu personnellement durant cette année et à qui je transmets ici symboliquement les clés de la commune.

Et vous souhaitant à toutes et tous, chers collègues, une bonne fin de soirée, un bel été dans notre beau pays, comme il se doit, je vous témoigne une fois encore de ma plus cordiale gratitude. Merci de votre écoute attentive.

10. Interventions individuelles

M. Cyril Ottonin

Suite à la crise sanitaire de ces derniers mois, le groupe PLR vous propose d'apporter un soutien financier à la branche économique de notre village en redistribuant à celle-ci le montant correspondant aux jetons de présence des conseillers communaux de la période COVID-19, soit des deux derniers conseils, celui du 25 mai et celui de ce soir.

Lors de notre réflexion, nous avons dans un premier temps pensé à répartir la somme entre tous les commerçants et artisans inscrits au registre communal du même nom. Après un rapide calcul il s'avérait que le montant n'était pas significatif et qu'il serait plus judicieux de l'attribuer à l'organisation du Salon des Commerçants et Artisans d'Yvonand, un des acteurs économique prépondérant de notre localité, pour qu'une action commune puisse être entreprise lors de la prochaine manifestation prévue en novembre prochain.

En conclusion, le groupe PLR vous soumet la proposition suivante :

• De soutenir le secteur économique de notre commune en octroyant le montant des jetons de présence des conseillers communaux pour les conseil des 25 mai et 29 juin 2020 au profit du Salon des Commerçants et Artisans d'Yvonand.

Mme Claudine Hug-Despland

Je trouve l'idée excellente mais je pense qu'il faudrait l'ouvrir plus largement. Je pense que, comme moi, vous avez vu des images à la télévision ou dans les journaux de personnes qui ont des difficultés énormes, qui ont été au chômage ou qui n'ont même pas le droit au chômage parce qu'elles étaient engagées au noir. Je trouve donc qu'il faut élargir cette proposition. Je pense qu'il y a aussi dans notre village des gens qui ont des difficultés en raison de la perte de leur emploi.

Le président précise que le montant s'élève à environ 2'200 à 2'400 francs.

Le président propose de voter sur le fond de la proposition soit l'acceptation de mettre les jetons de présences à disposition.

Mme Anne-Sophie Betschart

Je ne suis pas d'accord de voter sans savoir où ira l'argent.

Le président propose alors de voter d'abord sur le destinataire du montant en faveur de l'association des commerçants

OUI - 20 NON - 10 ABST - 9

Les personnes qui soutiennent la motion PLR telle que présentée sont priées de lever la main. 20.

Les personnes qui soutiennent une répartition mixte salon des commerçants et social sont priés de se manifester en levant la main. 16.

Les personnes qui s'abstiennent sont priées de se manifester en levant la main. 4.

La proposition PLR telle que présentée est ainsi acceptée à la majorité.

M. Christian Vuadens

Je suis un amoureux du lac et de ses rives. Je m'y promène tous les jours. J'ai une préférence pour l'embouchure de la Menthue, la plage Goncerut et le village des pêcheurs. Les trois pontons qui pourrissent depuis des années me dérangent. Ils avaient été achetés par des pêcheurs aujourd'hui décédés. Ces pontons sont fait de bois traité et de polyester, ces matériaux finissent dans l'eau. Je pense qu'il est temps que ces pontons soient éliminés et je propose à la municipalité de contacter les héritiers des pêcheurs afin qu'ils évacuent ces déchets. Un délai n'excédant pas la fin de l'année pourrait leur être accordé.

Mme Zoé Gander

J'ai une question quant à la navigation des kytes sur la plage de l'Avenue des Pins. Il y a une signalisation qui précise ce qui est permis ou interdit à l'entrée de la plage, elle mentionne une interdiction de naviguer pour les kytes du 15 juin au 15 août. Les 17 et le 18 juin il y avait de la bise et 10 ou 15 kytes étaient présents ce qui rend la baignade très difficile. Sur un site internet dédié à ce sport, il est indiqué que l'interdiction a été levée. Sur un autre site il est indiqué que l'interdiction est encore en vigueur. Je voudrais savoir ce qu'il en est. S'il est correct qu'ils ont l'autorisation de naviguer en été, je le regrette car ils prennent beaucoup de place sur la plage. La baignade, durant la période de navigation des kytes n'est plus possible.

M. Alexandre Lecourtier

Vraisemblablement le panneau est obsolète. Le règlement concernant la navigation au moyen des planches tirées par des cerfs-volants édicté par le Conseil d'Etat le 2 mars 2016 remplace la réglementation initiale de 2007. Cette réglementation prévoyait effectivement une période de navigation. À l'heure actuelle, la réglementation ne prévoit plus de période spécifique pour naviguer. Par contre, il est clair que nous nous sommes engagés à respecter l'organisation qui a été déterminée soit, que la zone prévue pour cette activité soit respectée. J'ai constaté, durant la période d'activité intensive, que c'était le cas. La tolérance s'applique dans ces conditions relativement strictes. Reste la problématique de la navigation, les navigateurs sont également tenus de ne pas naviguer dans la zone de baignade.

Mme Zoé Gander

Il s'agit d'un sport très dangereux. La confrontation d'un baigneur avec un kyte représente un danger de mort. Pour cette raison le kyte a été interdit sur la plupart des lacs de Suisse. Nous sommes peut-être la dernière plage qui autorise cela. Auparavant il y avait une période de deux mois d'interdiction de la pratique du kyte durant la période de baignade. Ce n'était pas un luxe pour les baigneurs.

M. Christian Vuadens

Se faire assommer par une planche c'est une chose. Ces engins sont constitués de deux lames extrêmement aigues. Si elles venaient à toucher la tête d'un baigneur à pleine vitesse je ne sais pas si la tête reste avec le corps.

M. Anthony Marzolini

Mon intervention rejoint celle de Mme Gander. Je souhaite revenir sur ce qui s'est passé à l'Avenue des Pins durant la semaine du 25 au 30 mai. Habitant cette avenue, j'ai été témoin de l'incivilité de certaines personnes en ce qui concerne la circulation ou la gestion des déchets. C'était un véritable enfer. Je suis bien conscient que cette situation était exceptionnelle vu l'interdiction des voyages à l'étranger. Des mesures seront-elles prises afin que cette situation ne se reproduise pas ?

M. Guy-Daniel Beney

Oui. Des mesures seront prises pour le printemps 2021.

M. Florian Breguet

Je souhaite aborder deux sujets. Le premier concerne l'horaire d'autorisation des tondeuses à gazon sur le terrain communal. Pour rappel, par l'article 22 du règlement de police concernant l'ordre et la tranquillité publics, il est actuellement possible de tondre son gazon de 7h à 20h du lundi au vendredi et de 7h à 17h le samedi avec tous les jours une pause de 12h à 13h. Du lundi au jeudi, je comprends parfaitement l'argument qui veut qu'on laisse la possibilité de tondre son gazon en rentrant du travail. Par contre le vendredi, là ça me dérange lorsque le soir de nombreux habitants sont sur leurs terrasses ou balcons et ne peuvent pas passer un agréable début de soirée du fait du bruit persistant des tondeuses. Le vendredi soir est devenu un soir où l'on aime volontiers inviter des personnes chez soi à l'extérieur et je trouverais agréable que l'on puisse passer une soirée complète sans dérangement. C'est pourquoi je demanderais à la municipalité la possibilité de raccourcir l'horaire des tondeuses par exemple à 17h ou encore 18h le vendredi soir.

Le deuxième sujet est plus bref. J'ai remarqué en me promenant qu'il y a, hélas, que peu de conducteurs qui arrêtent le moteur de leur véhicule lorsqu'un passage à niveau est baissé. Je demanderais donc à la municipalité d'envisager l'installation de panneaux incitant les conducteurs à arrêter leur moteur en attendant que le train passe. Il en existe déjà dans des communes voisines comme à Yverdon, par exemple, et je ne pense pas qu'il soit très onéreux d'en installer aux 5 passages à niveau que compte notre commune. Je vous remercie pour votre attention.

M. Guy-Daniel Beney

La municipalité a pris note et va réfléchir à ces deux sujets.

M. Soprano Marinelli

Je félicite l'administration communale pour l'amélioration de la communication via les réseaux sociaux en particulier durant cette période de COVID. Nous étions en retard, nous sommes maintenant très actifs et je souhaitais le relever.

Je voudrais savoir si nous avons reçu des échos positifs suite à la modification de l'horaire d'ouverture de la déchetterie des Vursys le samedi.

Je souhaite revenir sur l'intervention, lors de la dernière séance de conseil, au sujet de la Menthue. Cela m'a passablement interpellé. Je suis allé chercher des informations sur internet. J'ai trouvé un rapport du Conseil Fédéral datant de 2014 concernant une analyse des cours d'eau en Suisse. Le hasard fait que 5 communes, dont Yvonand avaient été choisies. L'étude a démontré que plusieurs substances polluantes étaient présentes dans la Menthue mais que cette dernière n'était pas une exception. Je trouve alarmant que les cours d'eau soient pollués mais la Menthue ne l'est pas plus que les autres. Il n'est pas possible de tirer des conclusions générales en ce qui concerne la qualité de l'eau et l'impact sur les organismes aquatiques. Comme nous somme un village touristique, je trouverais intéressant que Mme Bigot nous fasse savoir si elle a d'autres informations à ce sujet. Si c'est le cas, je la prie de nous en faire part.

J'ai une question en ce qui concerne le complexe scolaire. Les douches chaudes sont actuellement interdites en raison de la légionellose. Peut-on être informés sur l'origine de cette situation et savoir quand le problème sera résolu ? Cela touche tous les élèves ainsi que les membres des sociétés utilisatrices de ce complexe.

Mme Emmanuelle Bigot

Suite à la réduction de l'utilisation des bâtiments, des germes se sont développés. Les normes étant dépassées, il a été décidé de fermer tous les vestiaires. C'était une erreur de choix. L'eau froide est absolument consommable. Le seul problème est effectivement pour les douches.

Nous ne savons pas, à ce jour, ce qui a causé cette situation. Les analyses, dont nous avons reçu les résultats ce jour, montrent que les mesures prises n'ont pas suffit à éliminer tous les germes. Nous prévoyons un nettoyage chimique des tuyaux et des installations. Trouver l'endroit qui pose problème est un peu plus compliqué. J'espère que la situation sera réglée à la rentrée.

En ce qui concerne la Menthue, je vous recommande la lecture du livre « Comment chier dans les bois » qui revient sur la situation de l'eau dans le monde.

M. Soprano Marinelli

Je voulais faire passer le message que la situation à Yvonand n'est pas pire qu'ailleurs.

Mme Emmanuelle Bigot

La situation en Suisse est très grave, cela fait des années que je me bas à ce sujet.

M. Alexandre Lecourtier

Je tiens à la disposition de M. Marinelli le bilan 2019 de la Direction Générale de l'Environnement qui analyse la situation des cours d'eau, notamment la problématique relative à l'épuration. Ce bilan aborde le cas de la Menthue.

M. Soprano Marinelli

Nous partageons tous le même souci. Il serait utile à tous d'avoir ce type d'informations.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

11. Remise du prix du mérite de l'année 2020

Le président remercie Mme Anne-Lise Longchamp pour sa patience et la prie de venir devant l'assemblée afin de procéder à la remise du 12^{ème} prix du mérite depuis sa création en 2008.

18^{ème} personnalité désignée à cette remise du mérite d'Yvonand, c'est par contre la première personnalité représentant le monde des arts et de la culture que nous honorons ici, ce soir.

Présentation de Madame Longchamp et de son action au sein de l'Association Pleins-Jeux.

Entrée d'Anne-Lise Longchamp au sein du « Comité de musique » et début des travaux préparatoires de l'Association, dont elle est l'une des chevilles ouvrières. En effet, Madame Longchamp propose de fonder une association afin de faire vivre et vibrer le tout nouvel orgue installé au Temple d'Yvonand. L'inauguration de ce magnifique instrument, conçu par la Manufacture grisonne de Felsberg (GR), a eu lieu en octobre 1988.

Il est à noter que ledit « Comité de musique » est issu de feue la « Commission de l'orgue ».

1990 Signature des statuts de l' « Association Pleins-Jeux », qui organise son premier concert le 17 juin de la même année.

Madame Longchamp devient Vice-Présidente de l'Association Pleins-Jeux.

2009–2019 Elle reprend et assume pendant 10 ans la présidence du Comité.

Présente à toutes ces étapes, Madame Longchamp a œuvré durant 30 ans au sein de l'Association. Elle s'est chargée de maintes tâches, qu'elles soient d'ordre administratif, relationnel ou encore celles qui relèvent de la logistique et de la technique... tout cela avec, toujours, le souci du détail, de la précision.

Elle a toujours eu à cœur que « Pleins-Jeux » propose des concerts très variés, avec des ensembles de qualité, tout en veillant à ce que les artistes soient rétribués correctement pour leurs prestations. Elle a aussi compris qu'il était indispensable de mettre en visibilité, tant l'Association que les concerts, et s'est investie pour créer le site internet de Pleins-Jeux.

Elle a su donner une renommée à l' « Association Pleins-Jeux », à ses concerts et, par là même, à Yvonand.

Madame Anne-Lise Longchamp a vraiment été une Présidente multitâches, particulièrement impliquée, tant dans sa fonction que dans son travail immuablement soigné, méticuleux, en un mot impeccable.

Madame Anne-Lise Longchamp a maintenant remis la barre d'une association active et dynamique au Comité de « Pleins-Jeux », qui lui succède.

En lui délivrant le prix du mérite Tapa-Sabllia, c'est une reconnaissance pour tout ce qu'elle a entrepris pour que vive l'orgue, que l'Association se développe et offre une large palette musicale, tant aux spectateurs de notre collectivité qu'à ceux qui, quelquefois, viennent de loin pour apprécier un concert organisé par « Pleins-Jeux » au Temple d'Yvonand.

Le président remet à Madame Anne-Lise Longchamp, au nom des autorités communales, municipalité et conseil communal réunis, le prix du mérite Tapa-Sabllia 2020 pour l'ensemble de sa carrière et pour sa contribution à avoir fait rayonner notre village bien au-delà des frontières.

Applaudissements.

Le président donne la parole à Mme Longchamp. La copie de son discours de remerciement est en annexe du présent procès-verbal.

Le président remercie Madame Longchamp pour ses propos. Il remercie également Mesdames Noverraz et Cachin pour les informations transmises.

Nous passons au contre-appel.

Excusés: les mêmes.

Absents : les mêmes.

La séance est close à 23 h 10. Le président remercie l'assemblée pour sa participation active.

La parole est donnée au président élu, Monsieur Hubert Vermot.

Président

M. Hubert Vermot

Je prendrai soin des clefs qui m'ont été remises et j'espère en faire bon usage. Ceux qui ont déjà étudié le programme de l'année à venir auront remarqué que sept dates de votation ou d'élections sont planifiées. En ce qui concerne les séances de conseil communal, je vous donne rendez-vous le 31.08.2020 au forum du collège de Brit. Je vous souhaite de bonnes vacances, un bel été et une bonne santé.

Annexe : discours de remerciement de Madame Anne-Lise Longchamp

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et messieurs les Conseillers communaux, Bonsoir

Il y a un mois, quand j'ai reçu le courrier postal à l'emblème des armoiries communales, je ne l'ai pas ouvert tout de suite; je pensais qu'il s'agissait d'une facture. Le soir, lorsque j'ai pris connaissance de son contenu, je tombais des nues! J'étais à mille lieues de penser que j'allais recevoir le prix du mérite.

Votre reconnaissance pour mes activités au sein de l'Association Pleins-Jeux me touche beaucoup. C'est avec énormément d'émotion que je suis avec vous ce soir.

En effet, après 30 ans de comité dont 10 ans de présidence, j'ai choisi de passer le témoin l'an dernier.

Pour rappel, l'Association Pleins-Jeux est née sitôt après l'inauguration des nouvelles orgues, en 1988. Le comité pour la construction de l'orgue, dissout en 1989, a projeté à ce moment-là la création d'une nouvelle Association qui aurait pour tâche d'animer la vie locale par des activités musicales variées et faire jouer ce magnifique instrument. Je faisais partie de ce groupe de personnes. En 1989, le premier concert était programmé et les statuts définis.

Un Livre d'Or relate la cérémonie de l'installation de l'orgue et tous les concerts au travers de photos, ainsi que de textes et commentaires écrits par les musiciens.

Cette dernière décennie m'a permis de côtoyer, avec plaisir et enthousiasme, des personnes de grande qualité tant au niveau

de la Commune, que du public, des musiciens, de la Paroisse, de l'Office du Tourisme, de la Presse et des membres du Comité... Avec eux, j'ai beaucoup appris, aussi bien sur les plans culturel et organisationnel que des relations sociales.

L'orgue étant propriété de la Commune, des contacts réguliers étaient nécessaires avec, plus récemment,

la secrétaire municipale, Mme Potterat,

les Municipaux Mme Bigot et M. Rod pour, entre autres, l'accordage et la révision de l'instrument par le facteur d'orgue (relevage), le taux d'humidité dans le Temple, ...

Pour la petite histoire, j'avais recours aussi au Municipal de la Police, M. Beney, lors du concert de l'Avent. En décembre, nous organisons un concert pour les résidents des EMS, de la fondation Saint-Georges et des aînés du Nord vaudois que des membres du Lions Club vont chercher à leur domicile. Chaque année, le rôle de M. Beney est de nous donner l'autorisation de circuler dans la Rue de la Cure pour éviter un embouteillage avec les bus et les voitures qui déposent des résidents domiciliés aussi bien dans la Broye que dans le Nord vaudois. Ce jour-là, pendant le concert, vous pouvez même admirer une exposition de rollators le long de toute la façade nord du Temple. Ce concert de l'Avent a été pour moi l'un des moments forts des événements vécus au sein de l'Association Pleins-Jeux. Il y avait beaucoup

d'émotions à voir arriver toutes ces personnes à mobilité réduite et captivées par la musique.

Tout au long de ma Présidence, mon objectif a été de proposer des idées visant à apporter régulièrement un élément nouveau dans le but de faire « progresser » notre Association et, si possible, réunir un maximum de personnes à nos concerts. Je citerai, entre autres,

L'adhésion à l'USL,

Le concert des aînés,

Le site Internet.

La mise en page et l'impression des affiches par des professionnels,

Une présence régulière dans le Tapa Sabllia,

La mise en visibilité du concert sur un grand panneau situé sous le porche du Temple. Chaque jour, durant les deux semaines qui précédaient le concert Mme Rachel Michoud Pochon sortait le panneau le matin et j'allais le rentrer le soir. Depuis cette année, une vitrine mise en place par la Commune permet d'apposer une grande affiche. Merci.

Toutes les personnes citées précédemment représentent une magnifique mosaïque et permettent à Pleins-Jeux de jouer une partition sans fausse note! Nous sommes tous complémentaires et, ensemble, nous avons réussi à organiser des concerts de qualité, les faire connaître loin à la ronde et à remplir en général le Temple.

Chaque année a permis d'élargir le cercle des musiciens malgré des cachets de plus en plus élevés. Musiciens qui apprécient

l'acoustique du Temple,

un public attentif et chaleureux,

ainsi que l'accueil par les membres du comité et la collation « Maison » d'aprèsconcert.

Souvent, ce sont les musiciens qui font de nouvelles propositions pour jouer à nouveau à Yvonand ou reviennent aussi pour écouter les concerts.

Pleins-Jeux est donc une Association qui rayonne bien au-delà du Nord vaudois et de nos frontières.

Je vous remercie sincèrement de m'honorer pour ces 30 ans de comité couronnés de dix années de présidence en me décernant le prix du mérite. La musique a toujours été l'une de mes passions et j'ai spontanément consacré une belle partie de mon temps, avec le soutien des membres du comité, pour que Pleins-Jeux « grandisse » et ravisse un large public.

Merci de votre attention.

Yvonand, le 29 juin 2020

Anne-Lise Longchamp